



# RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## PROCEDURE D’AFFECTATION EN COURS D’ANNEE

*Rentrée scolaire : septembre 2026*

### AFFECTATION EN :

- ❖ **Seconde**
- ❖ **Première**
- ❖ **Terminale**

### **Votre enfant est scolarisé dans un lycée d'une autre académie**

**Transmettre uniquement par mail ou par courrier postal**, à Monsieur le Recteur à l'attention de Monsieur le Délégué Régional Académique à l'Information et l'Orientation un dossier constitué de **LA TOTALITÉ** des documents suivants :

- Une demande d'affectation sur papier libre, rédigée par les responsables légaux de l'élève, s'il - elle est mineur (e) et comportant les coordonnées téléphoniques et/ou l'adresse e-mail.
- La photocopie du ou des bulletins scolaires de l'année en cours
- L'exéat (certificat de radiation) délivré par l'établissement dans lequel était scolarisé votre enfant
- Pour les élèves mineurs : un extrait d'acte de naissance
- Pour les élèves majeurs : la photocopie de la pièce d'identité
- Le justificatif de domicile dans l'académie de Guyane (photocopie d'une facture d'électricité, d'eau, quittance de loyer ou copie de bail)
- En cas de séparation ou de divorce : la copie du jugement établissant l'autorité parentale et fixant la résidence de l'enfant, **ou** le cas échéant l'autorisation de scolarisation de l'autre parent et la copie de sa pièce d'identité
- En cas de mutation : la copie de l'ordre de mutation.

[saio@ac-guyane.fr](mailto:saio@ac-guyane.fr)

**Rectorat**  
**Service Académique d'Information et d'Orientation**  
**Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire**  
**SAIO-MLDS**  
Route de Baduel  
Troubiran  
BP 6011  
97306 CAYENNE CEDEX  
Tel.: 0594 27 20 62